



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 5 février 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement numéro 110-15-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les projets de densification dans la zone R-178;*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 8 février 2024, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 février 2024.

Marie-Josée Charron, greffière